

VOIE PROFESSIONNELLE

CAP

2^{DE}

1^{RE}

T^{LE}

Prévention santé environnement

PROPOSITION DE RÉPARTITION HORAIRE POUR LES MODULES DE PSE EN SECONDE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

La proposition de répartition horaire donnée au regard du volume horaire de référence de 30 heures annuelles (cf. arrêté du 21.11.2018 et notes de service 2019-023 du 18 mars 2019) permet d'estimer approximativement le temps nécessaire pour chaque module au regard des objectifs ciblés en fin de formation et des notions associées.

Cette proposition de répartition horaire devra cependant être adaptée au regard de chaque spécialité de baccalauréat professionnel pour prendre en compte les autres enseignements du domaine professionnel qui traitent déjà certains points du programme de PSE.

L'ordre dans lequel chaque module apparaît dans le programme ne constitue en aucun cas une progression. Les modules sont à traiter dans l'ordre souhaité par l'enseignant au regard des spécificités du diplôme préparé, de l'actualité, des projets conduits dans l'établissement...

Thématiques	Modules	Proposition des volumes horaires moyens
A. L'individu responsable de son capital santé (17h)	A1- Le système de santé	3
	A2- Les rythmes biologiques - le sommeil	3
	A3- L'activité physique	3
	A4- Les addictions	4
	A5- La sexualité - la contraception	4
B. L'individu responsable dans son environnement (5 h)	B1- L'alimentation écoresponsable	3
	B2- Les risques majeurs	2
C. L'individu acteur de prévention dans son milieu professionnel (7 h)	C1- Les enjeux de la « santé et sécurité au travail »	4
	C2- Les notions de base en prévention des risques professionnels	3